Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le 16/10/2023
ID : 060-216002105-20231011-DELIB202326-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2023-026

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

Convocation du	**21 septembre 2023**
Affichage du	**21 septembre 2023**
Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	
Nombre de votants	
PROCURATIONS	

Objet : **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE LA THELLOISE POUR L'ANNEE 2022**

L'an deux mil VINGT TROIS, le ONZE OCTOBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Mme SPIRA Julie,
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie

Secrétaire : Mme ROUSSEAU Angélique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment L.1411-3 et L1411-7

CONSIDERANT QUE le rapport d'activité de la Communauté de Commune a été adressé à la commune, il convient de le présenter au Conseil Municipal et d'en prendre acte

Après avoir l'exposé du rapporteur

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2022 de la Communauté de Communes la Thelloise.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355